



## N°2023DP/313 - Feuillet 2

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

ID : 056-200043123-20230918-2023DP313-AU

Considérant l'avenant n°4 du 10 avril 2017 reçu en Préfecture le 11 avril 2017, ayant pour objet la réalisation de travaux ayant pour but de permettre à l'usine d'assurer la continuité de service dans les conditions actuelles d'exploitation (structure des tours de refroidissements, reprise de la goulotte bateau, reprise de la pomperie et tuyauterie nécessaire à l'injection d'eau dans les tours de refroidissement, remplacement de la borne et du logiciel de pesée du pont bascule, réalisation de peinture diélectrique visant à améliorer la sécurité incendie du site) ;

Considérant l'avenant n°5 du 7 février 2018 reçu en Préfecture le 7 février 2018, ayant pour objet la réalisation de travaux ayant pour but de permettre à l'usine d'assurer la continuité de service dans les conditions actuelles d'exploitation (remplacement à l'identique de la tour de refroidissement n°2 compte tenu de son état de dégradation, reprise du transport par redler des cendres en bas des tours de refroidissement, reprise du casing sous grille du four, mise à jour du poste de supervision et du système d'acquisition et de traitement des données process et d'émissions atmosphériques compte tenu de leur obsolescence, réalisation d'une plateforme mobile pour la maintenance des grappins en vue d'améliorer la sécurité du personnel lors des interventions de maintenance, travaux de maintenance sur la tour de refroidissement n°1 et le système d'injection d'eau ; mise en place d'une caméra thermique pour la surveillance incendie des fosses) ;

Considérant l'avenant n°6 du 19 août 2019 reçu en Préfecture le 19 août 2019, ayant eu pour objet la réalisation de travaux ayant pour but de permettre à l'usine d'assurer la continuité de service dans les conditions actuelles d'exploitation (étude structurelle et travaux d'entretien et chaudronnerie sur la tour de refroidissement n°1, travaux d'entretien sur la tour de refroidissement n°2 et les gaines associées, travaux de maintenance sur le système d'injection d'eau des tours de refroidissement, remplacement à l'identique du col de cygne et des compensateurs associés, remplacement des cellules HT obsolètes et mise en conformité du TGHT) ;

Considérant l'avenant n°7 du 2 mars 2020 reçu en Préfecture le 4 mars 2020, ayant pour objet la réalisation de travaux ayant pour but de permettre à l'usine d'assurer la continuité de service dans les conditions actuelles d'exploitation (reprise de la jonction du dallage du hall de déchargement, réfection de l'étanchéité de la fosse n°2) ;

Considérant l'avenant n°8 du 25 juin 2020 reçu en Préfecture le 25 juin 2020 ayant pour objet le transfert dans le patrimoine fiduciaire des actions de CNIM Environnement & Energie O&M, pendant la durée de la fiducie ;

Considérant l'avenant n°9 du 16 juin 2021 reçu en Préfecture le 16 juin 2021 ayant acté le contrôle des actions de CNIM Environnement & Energie O&M par PAPREC GROUP ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux permettant d'abaisser la capacité du four à 3 tonnes par heure, en vue de respecter les dispositions de la Directive IED n°2010/75 du 24 novembre 2010 relative aux Emissions Industrielles et l'application des Meilleures Technologies Disponibles dans le cadre des conclusions relatives au BREF ;

Considérant que le montant de ces travaux représente une plus-value de 2 435 669 € HT ;

Considérant que le montant cumulé des avenants 1 à 10 représente une plus-value de 10,72% du montant global du marché ;

Considérant que ces prestations sont devenues nécessaires, qu'elles ne figuraient pas dans le marché initial et qu'un changement de titulaire est impossible à la fois pour des raisons économiques (coût de la résiliation) et techniques (respect des performances environnementales auxquelles l'unité d'incinération est astreinte) ;

Considérant l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 15 septembre 2023 ;

## DÉCIDE

de signer l'avenant n°10 ayant les caractéristiques suivantes :

Titulaire	PAPREC ENERGIES RESEAU TERRE ATLANTIQUE dont le siège social est situé à la Seyne sur Mer, ZI de Brégaillon, immatriculée au registre du commerce sous le numéro 804 297 844
Objet de l'avenant	Réalisation de travaux permettant d'abaisser la capacité du four à 3 tonnes par heure
Montant HT initial du marché	40 812 272,59 €
Montant HT de l'avenant 10	2 435 669 €
Montant HT du marché (10 avenants cumulés)	45 185 525,37 €
Pourcentage d'évolution du montant du marché HT (en prenant en compte le cumul des 10 avenants)	+10,72%

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : 21 SEP. 2023

Fait à Auray, le 18 septembre 2023

Le Président

Philippe LE RAY

